

DÉBUT DE L'EXAMEN DU PROJET DE LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE AU SÉNAT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



« APRÈS LE GREEN-WASHING, LE SÉNAT INVENTE LE GREEN-TALKING »

Les sénateurs qui ont examiné le projet de loi climat et résilience en commission affirment avoir rehaussé les ambitions du texte. **Leur « discours écologique » est cependant contredit par leur vote.** Malgré quelques amendements d'affichage, leurs travaux ont amoindri l'ambition écologique du texte.

Comment les sénateurs peuvent-ils afficher ce discours, quand tout porte à croire qu'ils veulent limiter la portée de ce projet de loi ? Comment peuvent-ils reprocher à l'Assemblée Nationale sa « *frilosité* », quand le Sénat a refusé de participer aux travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat en 2020 ?

Au total, 24 articles du texte issu des travaux de l'Assemblée Nationale ont été supprimés par les sénateurs. **Plusieurs mesures fortes du projet de loi ont été enterrées**, parmi lesquelles la création d'un délit d'écocide, l'interdiction de distribution massive de publicités papier ou encore la suppression de lignes aériennes intérieures.

A ces mesures supprimées s'ajoutent celles dont la portée a été drastiquement réduite ou dont les délais d'application ont été considérablement allongés.

- C'est le cas pour les menus végétariens dans les cantines, pour lesquels le Sénat a prolongé l'expérimentation de deux ans pour les collectivités qui le souhaitent, alors que l'Assemblée avait pérennisé ce dispositif.
- C'est aussi le cas pour les zones à faible émission en ville, qui ont largement été détricotées et dont la mise en place est retardée de cinq ans.
- Sur la lutte contre l'artificialisation des sols, les sénateurs ont également reculé en « assouplissant » largement les délais.
- Au sujet des passoires thermiques, l'interdiction de location des logements de catégorie énergétique E a été repoussée, passant de 2034 à 2040.

Alors que le Sénat commence l'examen du texte en séance publique aujourd'hui, il est important de rappeler à nos collègues sénateurs que **nous n'accepterons pas de recul sur un sujet aussi important que notre transition écologique.** Ce projet de loi est une occasion unique de tenir nos engagements internationaux et envers les générations futures. Dans la perspective de la Commission Mixte Paritaire qui rassemblera députés et sénateurs, ne perdons de vue cet objectif.

Jean-René Cazeneuve

Député de la 1ère circonscription du Gers
Rapporteur Général du projet de loi Climat et Résilience

